

667

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 667 13 janvier 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Les culottes syndicales

L'Union fédérative convoque son comité directeur pour le 24 janvier. C'est une convocation. Ce pourrait être un événement. C'est une réunion agendée. Ce pourrait être une date.

Comment les employés de la Confédération, des PTT et des CFF vont-ils réagir après le revers de main du Parlement, balayant (souffletant) leurs revendications?

Certains parlent tactique, selon le raisonnement suivant: le Parlement est légalement souverain et ses décisions, comme telles, respectables. Mais c'est un souverain élu. 1983 est année électorale. On réagende, on fait pression; cela donnera des promesses, et les promesses, des fruits. Tactique qui présuppose que l'adversaire se laissera gentiment manœuvrer et acceptera de réagender. Or le Conseil fédéral, bien sûr, se dira lié par la décision du Parlement, et le Parlement, lui, fera savoir l'inopportunité de discuter, en période électorale, sous pression. Que le nouveau Parlement reprenne le dossier; d'ici là la conjoncture aura, peut-être, évolué! La tactique légalo-électorale ne donnera au pire qu'un offside, au mieux qu'un corner à tirer en 1985.

D'autres parleront le langage de l'amour-propre. Comment accepter de baisser culotte. A juste titre, cette indignation pudique. Mais le problème n'est pas qu'une question de bretelles. Et elle n'est pas que corporative seulement.

Les revendications en elles-mêmes sont justifiées. La défense du pouvoir d'achat est, nous l'avons dit, ici, un minimum en dessous duquel aucun

syndicat — sauf circonstances majeures, démontrées — ne peut descendre. Quant à la durée du travail, à quarante-deux heures, elle est déjà largement admise dans le secteur privé. Durée réduite nécessaire pour les agents des régies qui connaissent des horaires irréguliers, et absorbable pour les secteurs administratifs sans engagement de personnel supplémentaire, comme d'innombrables expériences l'ont prouvé. On est donc dans l'ordre, non du démagogique, mais du raisonnable.

Mais la revendication du personnel fédéral prend une autre dimension dans la redistribution des cartes, en Suisse.

Les milieux dirigeants de l'économie ont d'une part laissé se développer l'inflation, notamment par la hausse du taux hypothécaire jusqu'à 6% qui déploie aujourd'hui encore ses fâcheux effets retardataires, et d'autre part tenté avec succès de remettre en cause la compensation du renchérissement. Par ces deux actions conjointes, ils s'en prennent, cure et amaigrissement imposés, au pouvoir d'achat. C'est le programme proclamé — pour nous en tenir aux déclarations explicites que nous avons ici-même commentées — par MM. Leutwyler, Banque Nationale Suisse, et Jeker, président du Crédit Suisse.

Cette politique unilatérale, les secteurs fragiles de l'économie suisse — horlogerie, machines — ne peuvent la contrer, car il faut courir au plus pressé, parce que les travailleurs ont peur, parce qu'ils ne sont mobilisables que sur la défense de l'emploi, prioritairement.

L'Union fédérative, forte de revendications légitimes, détient dès lors, peut-être contre son gré, une carte maîtresse. Ses troupes sont mobilisables, motivées, non exposées.

Mais au-delà du cahier professionnel de revendication, l'Union fédérative, et à travers elle l'Union

SUITE ET FIN AU VERSO

Les culottes syndicales

syndicale, doit viser une action de plus vaste portée. Celle de la solidarité. Pourquoi, ce n'est qu'un exemple, ne pas faire sauter le plafond de la cotisation chômage? Les sommes ainsi libérées pourraient être affectées à des soutiens économiques. Pourquoi ne pas exiger un soutien sérieux aux régions les plus éprouvées?

On est loin, dira-t-on, du cahier (modeste) de l'Union fédérative. Mais si les troupes sûres de l'Union syndicale ne bougent pas; alors qui, où, quand? Au-delà de l'immédiat, il y a la manière unilatérale ou solidaire, d'aborder une crise durable.

Mettre les mains dans ses poches, ce n'est pas la manière la plus efficace de faire tenir ses culottes.

A. G.

ANNEXE

Le refus des 42 heures et la morale patronale

Pour mémoire, pour rappeler les fronts et les responsabilités politiques et les arguments en présence, voici la façon dont la droite patronale accueillit, début décembre dernier, la décision du Conseil national contre la réduction de la durée du travail du personnel de la Confédération dans le cadre des délibérations sur le budget de la Confédération pour 1983 (refus acquis par 110 voix contre 72 et 9 abstentions). Si l'Union fédérative demandait sans autre à entrer à nouveau en matière dans quelques jours, il y a gros à parier que la réponse officielle ne serait pas très loin de ces accents-là; nous citons la Société pour le dévelop-

pement de l'économie suisse, bulletin du 7 décembre dernier:

«(...) Le refus des membres du Parlement a mis l'Union fédérative dans une situation difficile. Par rapport aux syndicats de l'économie privée, son attitude n'était même pas empreinte de courage, compte tenu de la sécurité des emplois en cause; mais elle a suscité chez ses membres des attentes qui ne seront pas satisfaites. En outre, l'Union fédérative a justifié son attitude offensive en prétendant faire œuvre de pionnier et favoriser ainsi également les travailleurs de l'économie privée. Or, il n'en a rien été. Les syndicalistes responsables sont dans l'embarras, car ils n'échappent pas à la règle qui veut que l'on attache plus d'importance aux actes qu'aux paroles et, sur ce plan, ils n'ont rien à leur actif. Ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisque dans leur empressement aveugle, ils ont formulé des revendications sans tenir compte des réalités.

»La situation du personnel des services publics est bonne et les fonctionnaires ne sont nullement défavorisés par rapport au personnel de l'économie privée. En matière de traitements, de durée du travail et de vacances, leur statut est tout à fait comparable à celui de l'économie privée, alors qu'en matière de caisses de retraite et de sécurité de l'emploi, ils disposent de deux forts atouts. Dans la situation conjoncturelle que nous connaissons aujourd'hui, où le chômage tout court et le chômage partiel s'accroissent et où certains vivent dans la crainte de perdre leur emploi, ces avantages pèsent d'un poids tout particulier. Les chômeurs quels qu'ils soient pourraient ressentir comme une provocation l'attribution de nouvelles améliorations aux employés de l'Etat qui n'encourent pas le risque de perdre leur emploi.

»En outre, les moyens financiers manquent pour satisfaire les coûteuses exigences du personnel de la fonction publique. Si l'Union fédérative entend combattre le chômage — du moins partiellement — par la réduction de la durée de travail, elle méconnaît que l'Etat n'a actuellement absolument

pas les moyens de payer le prix d'une telle politique. Il faudrait augmenter les impôts pour se tirer d'affaire, ce qui contribuerait à affaiblir encore l'économie, avec les conséquences négatives que l'on sait pour l'emploi...

»Les protagonistes de l'Union fédérative se sont manifestement fourvoyés. Il reste à espérer qu'ils retrouveront leur chemin ou qu'on le leur indiquera, car un nouvel assaut de leur part compromettrait à coup sûr la paix sociale.»

NOTES DE LECTURE

La Suisse a une politique étrangère

Il est encore temps de signaler le numéro de l'été 1982 de la revue trimestrielle «Relations internationales» (SEHRIC, Université de Paris 1, 17, rue de la Sorbonne, F-75005 Paris) entièrement consacré à la politique étrangère de la Suisse. Sept auteurs, J.F. Tiercy, A. Fleury, G. Arlettaz, M. Cérutti, M. Durrer, G.-F. Bauer et S. Marcuard traitent, dans le même ordre: Les tentatives de médiation suisses pendant la première guerre mondiale, La Suisse et la réorganisation de l'économie mondiale - L'expérience du premier après-guerre, Crise et déflation - Le primat des intérêts financiers au début des années 1930, L'antifascisme italien au Tessin et les relations de la Suisse avec l'Italie fasciste, à travers le cas Pacciardi, Les négociations économiques entre Alliés et Suisses à la veille de la défaite du Troisième Reich: à propos du point de vue anglo-américain, L'adhésion de la Suisse à l'OECE, La Suisse à l'ONU; D. Bourgeois publie en outre des «notes de lecture» sur les publications récentes concernant les relations internationales de la Suisse de 1848 à nos jours.

Ce copieux sommaire consacré à la Suisse n'étonne qu'à moitié quand on sait que l'Institut universitaire de hautes études internationales, de Genève, est une des institutions patronant la revue.

C. F. P.

Crise: la recette des années trente

A une époque où les victimes de l'actuelle dépression économique retrouvent certains réflexes des grandes crises de la première moitié de ce siècle, il est utile de redécouvrir les fautes commises alors. Et l'on constatera en tout cas que les praticiens de l'économie ont beaucoup de peine à se libérer de leurs vieux schémas de pensée!

L'étude de M. Gérald Arlettaz, des Archives fédérales à Berne, dans «Relations internationales» (cf. page précédente) évoque pas mal de mauvais souvenirs aux rescapés de la crise qui a précédé la deuxième guerre mondiale. Extrayons de son travail un passage très significatif; nous citons: «Le 27 février 1932, le Conseil fédéral décide de publier une synthèse de ses positions basée sur les lignes directrices suivantes:

- 1) nécessité d'adapter les prix aux conditions du marché international, mais par une action graduelle;
- 2) il n'est pas question que l'Etat intervienne dans l'économie privée par des mesures législatives;

- 3) l'écart entre les prix de gros et de détail est exagéré et il faut s'appliquer à le réduire;
- 4) le peuple doit s'habituer à plus de simplicité;
- 5) les pouvoirs publics chercheront à arriver à des ententes avec les intéressés;

6) l'activité de la commission de contrôle des prix devra être simplifiée et accélérée.

Sur proposition de M. Musy, le communiqué traitera également de la réduction des loyers et touchera la question des taux hypothécaires.»

Le communiqué est publié le 2 mars (FF, 1932, II, extrait des délibérations du CF, pp. 583-588) et Gérald Arlettaz ajoute que le Conseil fédéral «développe encore la nécessité de limiter les dépenses publiques 'au strict nécessaire'».

Pour mémoire: la politique déflationniste se poursuivra jusqu'à la dévaluation du franc suisse, le 26 septembre 1936. Dans sa volonté d'imposer sa politique, la Banque Nationale demandera même, le 6 mai 1933, s'il ne serait pas possible d'interdire l'activité du «Freiwirtschaftsbund» (Union suisse pour l'économie franche) en se basant sur l'article 102 (al. 10) de la Constitution qui charge le Conseil fédéral de veiller à la sûreté intérieure de la Confédération, de maintenir la tranquillité et l'ordre. Heureusement elle n'obtient pas de réponse positive. Mais qui lit les articles des historiens?

logie appliquée: si à la place d'une «conception globale des transports» (CGST), revue et corrigée par les lobbies de la route et du trafic automobile sans véritables contre-poids sous la Coupole fédérale, la Suisse adoptait une «conception globale écologique des transports» (CGET) «orientée vers les besoins des gens et les exigences de l'environnement et non pas en fonction d'une croissance illimitée du trafic»!

On peut rêver... et découvrir le visage étonnant de cette fameuse année 1994 sous l'empire de la CGET. C'était inévitable: la politique fiscale routière avait subi d'importants bouleversements

après la suppression de la taxe de base sur les carburants, une mesure qui faisait partie d'un premier train de décisions comprenant aussi l'abaissement des vitesses maximales autorisées, l'adoption de normes très restrictives au chapitre du bruit et du gaz d'échappement et la mise en œuvre d'une réglementation empêchant la multiplication des places de parc dans les villes. Concrètement: s'il en coûte en 1994 quatre francs par litre d'essence, c'est que dans le système en vigueur, la taxe est fixée de telle sorte que la totalité des frais occasionnés par le trafic soit couverte, y compris les frais sociaux; le principe du pollueur-payeur est strictement respecté (les taxes cantonales sur les véhicules à moteur ainsi que la prime RC sont ajoutées au prix de l'essence). Autre innovation majeure: alimenté par la redevance sur le trafic, un fonds des transports (capital de départ de 520 millions de francs) avait été introduit dès 1988; six ans après, l'utilisation des sommes à disposition se présente de la manière suivante: un tiers est investi dans l'exploitation des transports publics; un deuxième tiers est consacré au développement de ces mêmes transports publics; un sixième est affecté aux constructions routières; et le sixième restant est utilisé pour financer des mesures de protection de l'environnement rendues nécessaires par les nuisances des véhicules à moteur.

On voit que le paysage a changé... Au propre et au figuré du reste: pendant les dix dernières années, le trafic motorisé a diminué de 58% en moyenne (75% dans les villes et 50% à la campagne); effet dissuasif de la hausse du prix du carburant, bien sûr, mais aussi conséquence de l'amélioration des services des transports publics.

Bref, pour plus de détail sur cet étonnant rêve «vert», veuillez vous reporter au dernier numéro (1/83) du «journal» de l'AST Association suisse des transports (Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee) et surtout, dès le mois d'avril prochain, à la «conception globale écologique des transports» que vont publier conjointement ladite AST, le WWF et l'Institut de la Vie.

RÊVE VERT

Essence: quatre francs le litre en 1994

Quatre francs le litre d'essence en 1994, soit dans un peu plus de dix ans! Pas de panique: le prix n'est pas monté tout d'un coup; en fait, il a grimpé tous les ans de vingt centimes jusqu'en 1988, et depuis lors de trente centimes tous les mois de janvier en principe...

Non, il ne s'agit pas d'une extrapolation sur les effets de la raréfaction du sacro-saint pétrole; ce ne sont là que de saines imaginations sur fond d'éco-

Vous avez dit «civilitaire»?

Deux journalistes scientifiques (M. Genestout et Y. Lenoir, dans «Science et Vie», n° 781, octobre 1982) ont tenté de répondre à la question suivante: pourquoi le président français François Mitterrand ne fait-il rien contre le surgénérateur, lui qui avait signé une pétition nationale contre ce type de réacteur nucléaire? Réponse: parce qu'il s'agit d'un problème militaire. Leur argumentation repose sur trois types de constatations scientifiques, stratégiques, économique-politiques.

Constatations scientifiques d'abord. Pour résumer les choses, précisons que le plutonium dit de qualité militaire contient essentiellement l'isotope Pu 239. Ce critère de qualité prend énormément d'importance à l'heure de la miniaturisation des armes: la présence d'autres isotopes entraîne des dérèglements qui perturbent tous les systèmes électroniques et risquent de compromettre l'explosion, surtout dans le cas d'un barrage antimissile, lui-même de nature nucléaire. Bref, ce plutonium, il en faut, et de toute bonne qualité!

C'est un élément qui n'existe pas dans la nature, mais qui est produit dans les réacteurs de divers types. Au début de leur fonctionnement, les réacteurs produisent un plutonium 239 très pur, mais qui, rapidement, se trouve additionné de plutonium 240, 241, 242 et 243, justement ces isotopes honnis des militaires. Lorsqu'on veut produire du plutonium de qualité militaire à partir d'un réacteur, on l'utilise pendant des temps très courts et les réacteurs militaires sont prévus pour que le changement du combustible puisse se faire sans mettre en panne la machine. Tel n'est pas le cas des centrales civiles, qui pourraient fort bien livrer du plutonium militaire si on prenait la peine de changer le combustible après environ cinquante jours et

pas seulement chaque année. Mais ce changement oblige à stopper l'usine, ce qui représente une contrainte financière importante. C'est pourtant un mode de production de plutonium militaire dont le prix de revient a été calculé par nos deux journalistes, comme on le verra ci-dessous.

Le combustible usagé de nos centrales civiles est retraité à La Hague où le plutonium est séparé de l'uranium et d'autres déchets. C'est donc un mélange de plusieurs isotopes qui contient environ 60% de Pu 239. Or ce mélange est le combustible des réacteurs à neutrons rapides ou surgénérateurs. Ces surgénérateurs comprennent, entre autres, une épaisse couverture qui est faite d'uranium appauvri, métal actuellement très abondant sur le marché. Or dans cette couverture d'uranium apparaît rapidement du plutonium 239 et on se garde bien d'attendre que les autres isotopes prennent naissance: la dite couverture est changée rapidement, sans arrêt de l'usine, et on en extrait un plutonium de qualité militaire parfaite. Le surgénérateur fonctionne donc non seulement comme un producteur d'électricité, mais surtout comme une sorte de convertisseur de plutonium impur en plutonium de qualité: c'est le type d'activité «civilitaire».

DEMANDE: PAS DE PROBLÈMES!

Arguments stratégiques ensuite. La demande en plutonium militaire augmente. Un inventaire des diverses armes françaises, dont le détail est sans intérêt ici, arrive à un besoin de 4,5 à 5 tonnes en 1990, et au-delà, à 1 tonne par an pour le déploiement massif des armes tactiques.

A ce jour, la France possède une réserve de trois tonnes au mieux, et produit annuellement 150 kg de plutonium militaire; elle pourrait encore en produire 60 kg en détournant de vieilles centrales vers des fins militaires, mais ces centrales arrivent au terme de leur existence; or Superphœnix produira 330 kg de plutonium militaire par an...

Il est très probable qu'un deuxième Superphœnix sera mis en chantier prochainement. Les auteurs rappellent alors que l'Electricité de France (EDF), il y a à peine quelques mois, considérait comme engagement minimum la construction de quatre surgénérateurs et d'une usine de retraitement sur le même site. Coût de l'opération: 80 milliards de francs. A les entendre, si ce programme n'était pas réalisé, ce serait la pénurie dans quelques décades. On aurait conservé de ce projet pharaonique la seule nécessité militaire...

LES ATOUTS DU SURGÉNÉRATEUR

Arguments économique-politiques enfin. Le prix de revient du plutonium de qualité militaire. Nos auteurs étudient les deux filières possibles: l'usage à des fins militaires des centrales civiles (avec défournement tous les mois et demi) et l'exploitation des surgénérateurs. Le calcul a été opéré sur vingt ans pour une production annuelle de 445 kg de plutonium.

Dans le cas de la militarisation des centrales civiles l'Etat aurait à éponger un déficit qui va de 17 à 37 milliards de francs suivant le type d'exploitation choisi.

Grâce au surgénérateur, le déficit sera officiellement de 4 milliards et demi: de quoi convaincre le peuple et ses élus! Officiellement en tout cas parce que, en réalité, l'Etat déboursa 43 milliards et demi. Pourquoi une telle différence entre les chiffres officiels et les chiffres réels? Parce que, officiellement, on considère le retraitement (La Hague) des déchets civils comme une opération inévitable; le plutonium issu de cette opération est donc un sous-produit que, par chance, on peut utiliser dans les surgénérateurs. Son prix est donc considéré comme nul ou presque nul. Ceci est totalement faux, évidemment: dans un processus vraiment civil, il n'y a pas de retraitement et le combustible usagé sorti des centrales est stocké tel quel, ce que font les Etats-Unis. C'est l'option surgéné-

rateur qui impose le retraitement et l'astuce du gouvernement est de faire payer cette partie de la facture aux consommateurs d'électricité.

Donc aux consommateurs suisses également, puisque leurs déchets sont retraités à La Hague. Et le plutonium produit chez nous finira probablement dans le cœur de Superphœnix. On attend un démenti?

A défaut de quoi, sachez qu'en tournant votre interrupteur, vous participez à la force de frappe voulue par le général de Gaulle et encouragée par ses successeurs. Mitterrand compris...

M. B.

mineure que des gens compétents comme les scientifiques du Cern se feraient un plaisir de résoudre en un tournemain. De l'autre côté, des opposants du Pays de Gex, des syndicalistes, des membres de l'Institut de la Vie et bien d'autres citoyens concernés pour lesquels le projet LEP a de quoi inquiéter — certains avaient du reste déjà été confrontés à la direction du Cern et avaient pu constater qu'elle n'était pas digne de foi; chez ceux-là, il y avait une certaine animosité bien compréhensible. D'ailleurs, en cours de débat, la direction du Cern allait plus d'une fois être mise dans ses petits souliers, prise dans ses propres contradictions.

Mais qu'importe! La Big Science, c'est le Cern; et le Cern, c'est les Etats nations qui le supportent. La Big Science, ça y a bon pour tout le monde, c'est le pouvoir qui le dit. Alors dans l'optique du Cern, les opposants du Pays de Gex, les syndicalistes et les autres, ça ne pèse pas lourd, pour ne pas dire rien. Une fois les débats terminés, on s'est empressé de ne plus y penser et on a passé aux «choses sérieuses», c'est-à-dire à l'exécution du projet.

Pour la forme, on sera peut-être d'accord de tenir

SUITE ET FIN AU VERSO

CERN

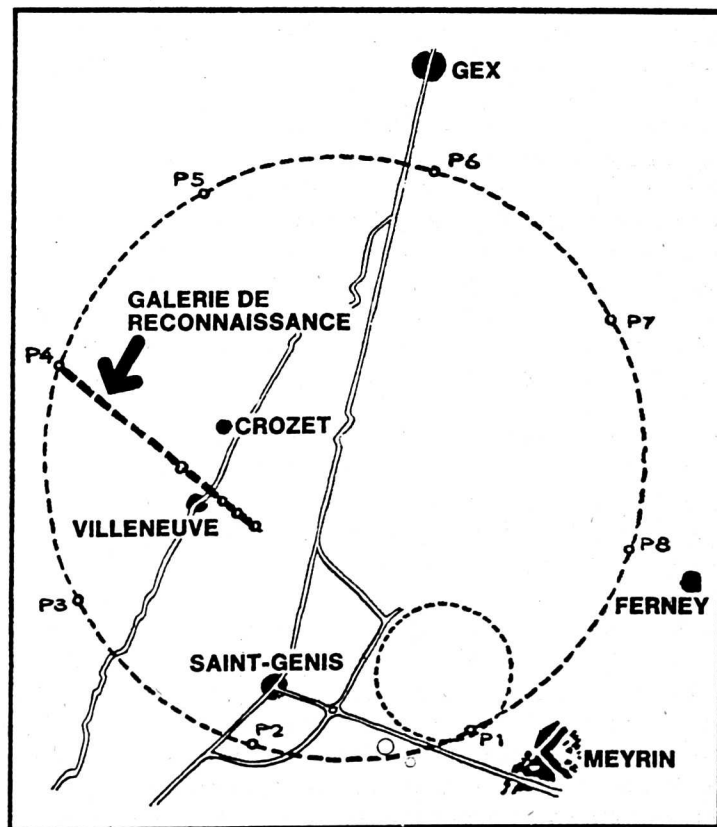
Le tunnel du LEP au Pays de Gex: une future poubelle nucléaire européenne?

On se souviendra qu'en janvier-février de l'année dernière eut lieu à Genève une série de quatre débats sur le projet LEP du Cern (Large Electron Positron Ring: anneau souterrain de 27 km de circonférence). Le Cern avait condescendu à discuter publiquement de son projet à la demande de l'Institut de la Vie. Mais il était assez clair que dès le début, dans l'esprit des dirigeants du Cern, il s'agissait d'un exercice de style destiné à amuser le populaire; on espérait aussi contrer les opposants qui se manifestaient avec détermination dans le Pays de Gex (c'est en effet sur ce territoire que la plus grande partie de cet immense anneau doit être construite).

Les débats furent animés. D'un côté des gens du Cern poussant leur science pure et dure et essayant de faire croire qu'elle est seule capable de faire progresser notre connaissance de la matière et partant, du monde. Le gigantisme du projet et ses éventuels impacts sur l'environnement et la population de la région étaient certes pris en compte, mais plutôt comme des problèmes annexes, d'importance

DIAMÈTRE: UNE TRENTAINE DE KILOMÈTRES

Le LEP, entre Gex et Meyrin, sa galerie de «reconnaissance» entamée début 1981 déjà et ses huit zones (P) d'expériences souterraines (à titre de comparaison, au nord-ouest de Meyrin, la taille des installations existantes: cercle à P 1).



Le tunnel du LEP au Pays de Gex: une future poubelle nucléaire européenne?

des réunions périodiques avec des tiers pour échanger d'aimables propos sur quelques problèmes périphériques liés au LEP et à l'existence du Cern. C'est que ces problèmes ne manquent pas, comme l'a souligné récemment Bertrand Girod de l'Ain (un des participants aux débats de début 1982) dans un papier intitulé «Quelques observations sur l'étude d'impact du projet LEP».

Cette «étude d'impact» est l'œuvre du Cern et traduit l'optimisme de rigueur dans cette institution quant aux conséquences «négligeables» du LEP sur l'environnement.

Comme le souligne Girod de l'Ain, cette machine gigantesque produira des événements au niveau des particules qui, selon les experts du Cern, ne sont pas entièrement prévisibles; néanmoins ces mêmes experts sont convaincus qu'elle ne produira que des événements parfaitement connus et bien entendu parfaitement négligeables dans l'environnement. Aucun doute non plus: l'excavation de ce tunnel de 27 kilomètres sera un jeu d'enfants; si cela pose des problèmes, on saura les résoudre sans difficultés; en parfaite harmonie avec cet optimisme, le coût annoncé pour le percement est tellement bas que les géologues non liés au Cern en restent médusés (d'autant plus que le travail ne se fera pas que dans du terrain stable).

Qu'existent des risques dans une telle entreprise semble difficile à écarter: fissures, entrées d'eau, effondrements, entre autres; le Cern pense probablement que les dieux ne peuvent être qu'avec lui et cela suffit à balayer les inquiétudes, semble-t-il. Mais si un pépin se produit, comment paiera-t-on les surcoûts qui pourront être énormes? on se sou-

viendra ici du tunnel de la Furka, notoirement moins long...

Girod de l'Ain pose d'autres questions intéressantes qui ne paraissent pas effleurer le Cern: que se passera-t-il lorsque cette immense machine sera mise hors d'usage, issue parfaitement inéluctable? On se retrouvera avec un tunnel de 27 kilomètres sous le sol gessien, contenant les restes du festin que les scientifiques du Cern se seront payés sur le dos des contribuables européens. Certains de ces restes seront plus ou moins radioactifs — pendant combien de temps? Toute chose finit par s'user, se fendre, s'effondrer. Un tunnel aussi, à moins qu'on ne condamne les générations suivantes à en assurer la surveillance permanente. Peut-être le rebouchera-t-on, si oui avec quoi? Si on le laisse en l'état, sans surveillance, l'eau finira par l'envahir... avec quelles conséquences? Peut-être envisage-t-on déjà d'y mettre les déchets radioactifs des centrales nucléaires européennes, ce qui transformerait le Pays de Gex en une superpoubelle pour déchets radioactifs. Qu'en penseraient les habitants?

6500 HECTARES SOUS TUTELLE

Autre remarque pertinente de Girod de l'Ain: le terrain situé à l'intérieur de l'anneau du LEP représente une surface d'environ 6500 hectares qui ne seront pas acquis par le Cern. C'est la première fois qu'une installation nucléaire opère hors de ses murs. Or le tunnel aura huit points d'accès entre lesquels il pourra y avoir du va-et-vient en surface, voire du transfert de matériel, de jour comme de nuit, lorsque le LEP sera en fonction. Ces 6500 ha seront donc au moins partiellement de fait à dispo-

sition du Cern et risquent de se transformer en une zone plus ou moins industrielle. Quelles seront alors les prérogatives des autorités gessiennes sur cette zone, quand on sait que le statut du Cern prévoit à son article II/2: «L'ensemble du domaine où s'exercent les activités statutaires de l'organisation (Cern) est placé sous l'autorité et le contrôle de celle-ci. L'organisation a en conséquence le droit d'édicter des règlements intérieurs applicables dans toute l'étendue de son domaine?» Des Gessiens ne risquent-ils pas de devenir des sujets involontaires du Cern? Les terrains situés dans cette fameuse zone ne seront-ils pas dépréciés du fait de l'activité du Cern qui les rendra moins propices à l'agriculture, la détente ou l'habitat?

On attend avec intérêt sur ces points la réponse du Cern.

Il est inévitable qu'un projet aussi gigantesque que le LEP comporte des risques importants. On suggère que ces risques se justifient par les gains de connaissance espérés. Vraiment? Les débats du début 1982 et les quelques échanges qui ont suivi, en particulier dans ces colonnes (DP 635 et 636, notamment), n'en ont pas apporté la preuve. On a pu seulement constater que les défenseurs et les opposants ont des priorités différentes et n'accorder: pas la même importance aux différentes manières de comprendre et de percevoir le monde. Il est clair que les pouvoirs en place dans la société industrielle d'aujourd'hui accordent une place prédominante aux technologies dites de pointe qu'ils achètent pratiquement à n'importe quel prix. Le Cern est générateur de telles technologies et de ce fait, ses «besoins» ont un caractère quasi sacré. Il n'en résulte pas que la recherche menée au Cern soit le seul ni même le meilleur moyen de faire progresser la connaissance humaine. Y a-t-il une différence fondamentale entre un projet comme le LEP et celui de la bombe à neutrons?

Lectures d'ici

Noël...

Me réjouissant à l'idée que s'«Il» revenait ici-bas — à supposer toutefois qu'Il n'ait pas la malheureuse idée de réapparaître au Proche- ou au Moyen-Orient, mais choisisse plus judicieusement Cully, Moudon ou Echallens — Il ne serait pas crucifié. Ni même pendu, ni même guillotiné. Tout au plus interpellé aux fins de vérification d'identité. Tout au plus examiné, psychanalysé, testé; et le cas échéant *tranquillisé* ou *euphorisé*... En mettant les choses au pire, *électrochoqué*... On a tout de même progressé, depuis deux mille ans!

* * *

«Baïe me una fassouna!»

C'est-à-dire: «Donne-moi une fascine... un fagot!»

Je tire ces mots de *Les Grands-Champs*, de Lucette Junod (éd. du Panorama).

Si vous n'êtes pas un partisan trop intransigeant de «sous-conversation» et de «méta-langage», vous serez enchanté par ce récit extraordinairement simple, dépouillé, et dans un domaine particulièrement difficile — celui de l'évocation de souvenirs d'enfance — d'une justesse de ton sans défaut. C'est Péguy, dans le *Mystère des Saints Innocents*, qui nous met au défi de redire sans les déformer des mots, des paroles d'enfants; Lucette Junod y réussit parfaitement. Elle parvient aussi à utiliser des mots de patois sans tomber dans le pittoresque, à rendre le monde enchanté de l'enfance sans tomber dans la mièvrerie — fallait le faire!

* * *

Dans un tout autre genre, *Aujourd'hui, je ne vais pas à l'école*, de Claude Frochoux.

Combinant le goût des jeux de mots et de jeux sur les mots de Raymond Devos, et le sens du développement burlesque et décapant de Lova Golovchiner (à propos, vous avez lu le recueil de ses tartines? suffisamment nourrissantes pour les trois

repas: déjeuner, dîner, souper — sans oublier le dessert!).

Par exemple:

L'autre jour, j'ai jeté mon dévolu.

Sur rien. Sur personne. Comme ça. Par pure distraction.

Je sais: ça n'a l'air de rien. Jusqu'à ce jour, j'ignorais même que j'avais un dévolu.

Ce qui m'a fait le découvrir, c'est de l'avoir jeté.

S'il n'avait pas existé, je n'aurais pas pu le jeter.

Evident: donc nous avons un dévolu...

Etc. On songe au Monsieur du dessus qui a eu le dessous, de Raymond Devos, justement.

Ou bien cette satire du goût pour les statistiques:

Un homme sur deux est une femme.

Un homme sur quatre est un Chinois.

Un Chinois sur deux est une Chinoise.

Un homme sur huit est une Chinoise.

Une Chinoise sur deux possède un vélo.

Un homme sur seize est une cycliste chinoise.

Il y a un milliard de Chinois.

Il y a un demi-milliard de Chinoises.

Il y a un quart de milliard de cyclistes chinoises.

Deux cent cinquante millions de personnes, dans le monde, sont mortes de violence humaine, depuis un siècle.

Etc. Avec cette conclusion:

«On peut simplement souhaiter qu'il y ait moins de victimes de la violence que de cyclistes chinoises.»

J. C.

COURRIER

Participer? oui!

L'article publié dans DP 664 sous le titre «Participer ou ne pas participer», et signé A. R., mérite quelques réflexions:

Rectifions d'abord que Walter Bringolf, le vieux lion de Schaffhouse, n'a pas participé à la grève générale et encore moins siégé au Comité d'Olten de 1918. D'ailleurs, la droite a bien accepté au Conseil fédéral un Ernest Nobs qui, lui, fut véritablement signataire de l'appel à la grève de novem-

bre 1918 et condamné par ce fait à quatre semaines de prison. Non, ce n'est pas la grève mais l'adhésion momentanée de Bringolf, dans sa jeunesse, au Parti communiste qui servait de prétexte pour refuser ce candidat, et, en réalité, on avait peur de ses idées européennes trop prononcées. L'industrie suisse de l'époque, habituée encore au protectionnisme, n'était pas prête à affronter l'intégration européenne dont Bringolf se faisait l'avocat. La droite donnait donc la préférence à un Hanspeter Tschudi, personnalité dont on s'accommodait fort bien...

Il faut rappeler également que la gauche, deux ans plus tard, est parvenue à imposer au Parti démocrate-chrétien le Valaisan Roger Bonvin qui, selon une boutade de l'époque, se comportait comme le bon vin valaisan: noir au premier abord, il passait au rouge dès qu'on l'examinait à la lumière. Le Conseil fédéral d'alors, entraîné par l'équipe Tschudi, Spühler (ensuite Graber) et Bonvin, développait un dynamisme remarquable et se heurtait de ce fait parfois à la majorité bourgeoise des Chambres. Voilà la situation que votre correspondant qualifie de marché des dupes.

Pendant sa participation au gouvernement, le Parti socialiste suisse n'a jamais accepté la moindre pression de l'Etat. Il va sans dire que lorsque le groupe socialiste aux Chambres désavouait le Conseil fédéral, la presse bien-pensante l'accusait aussitôt de ne pas jouer le jeu, d'être un mauvais partenaire, etc. Néanmoins le Parti socialiste suisse n'a jamais été mis au service de l'Etat, au nom de la solidarité à l'égard des camarades qui siégeaient à l'Exécutif. Par contre, nous socialistes suisses devrions accepter, comme de juste, que les conseillers fédéraux issus de nos rangs échappent à notre discipline interne pour devenir en quelque sorte des personnalités au-dessus des partis. Voilà le prix que nous payons pour notre indépendance. Mais, de toutes façons, à ce niveau-là, il ne s'agit plus d'obéir aveuglément à des mots d'ordre, mais de développer une action politique en harmonie avec sa propre conscience de justice et de solidarité.

W. B.

Coûts de la santé: le temps des anathèmes

Santé: les fronts se durcissent et les coutures du système helvétique craquent. Aujourd'hui, ce sont les relations entre les caisses-maladie et les médecins (en Suisse romande, dans quatre cantons sur six, les conventions tarifaires entre médecins et caisses n'ont pas encore été adoptées, faute d'accord satisfaisant) qui sont le symptôme le plus visible du malaise profond engendré par une explosion des coûts, aux conséquences prévisibles (combien de fois, sous la conduite de Pierre Gilliland, les avons-nous abordées dans ces colonnes?) mais trop longtemps ignorées. Le plus inquiétant, dans l'évolution actuelle, c'est que les conflits ne débouchent pas encore sur une révision fondamentale des objectifs, et par exemple sur la détermination des économies véritables et indispensables avec le calendrier de mise en œuvre qui s'impose: à travers les affrontements et la définition bruyante des res-

pensabilités prévaut encore la défense d'intérêts corporatistes qui a mené à la situation actuelle. C'est au point qu'il faut craindre que les grands déballages, les mises en accusation, les désignations de boucs émissaires ne rendent plus difficile encore la transmission d'un constat clair à la grande masse des assurés et des consommateurs de la médecine de qui dépend en définitive, il ne faut pas le cacher, la réussite de toutes les initiatives qui pourraient être finalement prises. Et pourtant, certains chiffres parlent d'eux-mêmes. Voyez par exemple le bilan mis à jour au début 1983 par le Concordat des caisses-maladie suisses au chapitre des frais hospitaliers, dont on sait de quel poids ils pèsent sur les dépenses de santé.

Pour l'ensemble de la Suisse, ce ne sont pas moins de seize cantons qui seront confrontés en 1983 à des hausses tarifaires dans les hôpitaux (AI, AR, BE, BS, GE, GL, LU, NE, NW, SG, SH, SO, SZ, TG, VD, ZG), dans sept cantons les taxes resteront les mêmes qu'en 1982 (AG, BL, GR, JU, OW, UR, ZH) et dans trois cantons il n'y avait pas de chiffres disponibles (FR, TI, VS).

Et puisque nous y sommes, allons-y de quelques détails! Dans le tableau ci-dessous, les taxes mentionnées sont celles des forfaits complets valables dès le 1^{er} janvier 1983 pour les habitants du canton considéré, en division commune. L'évolution 1980-1983 se passe de commentaires. Les cantons romands (pas de donnée pour cette année pour Fribourg et le Valais):

Canton	Hôpital	1980	1981	1982	1983
FR	Fribourg	150.—	150.—	165.—	—.—
GE	Hôpital cantonal Hôpital de gériatrie Clinique psychiatrique	90.— 80.— 90.—	95.— 85.— 95.—	100.— 90.— 100.—	125.— 115.— 115.—
JU	Delémont, Porrentruy Saignelégier	131.— 74.—	150.— 1.7 85.— 1.7	173/175 107.—	173/175 107.—
NE	Hôpitaux généraux Cliniques psychiatriques	117.— (1.11) 57.—	126.— (1.11) 57.—	136.— (1.11) 67.— (1.11)	153.— 72.—
VD	Hôpitaux généraux Cliniques psychiatriques	174.— 103.—	188.— 111.—	206.— 122.—	233.— 138.—
VS	Brigue Martigny Monthey Sierre Sion (Hôpital régional) Sion (clinique) Viège Clinique psych. Monthey	183.— 155.— 155.— 175.— 212.— 172.— 130.— 77.—	183.— 181.— 170.— 210.— 217.— 172.— 150.— 80.—	210.— 199.— 200.— 235.— 235.— 192.— 177.— 94.—	—.— —.— —.— —.— —.— —.— —.— —.—

DOMAINE PUBLIC

A votre disposition...

A l'appui des textes publiés, nous nous efforçons de donner systématiquement les références précises de nos sources, par honnêteté d'abord mais aussi pour aider ceux de nos lecteurs qui voudraient compléter leur information. De la même façon, et pour les mêmes raisons, nous nous reportons souvent à des numéros passés de «Domaine Public» où le sujet en question avait déjà été abordé: si l'un de ces numéros-là vous manquait, n'hésitez pas à nous le demander; nous pourrions dans nos «stocks» pour vous donner satisfaction, ou au moins nous vous ferions tenir une photocopie de l'article recherché.

PS. DP 666, «Encyclopédie vaudoise, Les âges de la vie»: à la place de ce curieux rapport «Schuchler» sur le logement au début de ce siècle, il fallait lire, bien sûr, rapport Schnetzler! Toutes nos excuses.